



INTERVIEW DE... CÉCILE GONDARD, secrétaire générale de Sud-PTT.

TOUS ENSEMBLE, EMPÊCHONS LA PRIVATISATION !

EE : Peux-tu rappeler brièvement les différentes étapes du processus de privatisation de La Poste ?

Cécile Gondard : Annoncé en juillet 2008, le projet de loi est prévu pour la session parlementaire de cet automne. Mais le processus est engagé depuis longtemps. On peut remonter à la séparation en 1990 des PTT en deux entreprises publiques distinctes (France Télécom et La Poste), mais surtout aux décisions européennes de libéralisation des activités de services publics. Ainsi, côté activités postales, la directive européenne de décembre 1997 commence à ouvrir à la concurrence quelques activités jusque-là sous monopole, et introduit le concept de « service universel » à la place du service public... Puis en 2002, une nouvelle directive vient limiter le « service universel » qui garde, pour exemple, sous monopole, les correspondances dont le poids est inférieur à 100 g, avec passage à 50 g dès 2006... Enfin, la dernière étape de ce processus est intervenue en février 2008, qui fixe au 1^{er} janvier 2012 l'ouverture totale du marché. Pour autant, les directives européennes ne font nullement référence à la nécessité de changer le statut des entreprises publiques postales. Il s'agit donc bien d'un choix politique.



EE : Quelles sont les conséquences de cette nouvelle attaque ?

C.G. : Les conséquences sont de plusieurs ordres. Côté public d'abord, avec une accessibilité aux services de La Poste qui se réduit : horaires d'ouvertures réduites, fermetures de bureaux des zones non rentables (rurales, quartiers populaires...), une péréquation tarifaire remise en cause (tarifs différents et qui augmentent), une conception commerciale des services financiers (une banque de plus, qui pour faire du chiffre aura les mêmes réserves que les autres pour accueillir certaines populations...), une distribution 6 jours sur 7 du courrier non garantie. Côté personnel, des réorganisations à répétition (pour constamment « rentabiliser » face à la concurrence acharnée), des suppressions d'emplois massives (52 000 depuis 2002), une flexibilité accrue (horaires et activités adaptées au trafic), un développement de la précarité des emplois (il n'y a plus de recrutement de fonctionnaires depuis 2002)... Tous ces phénomènes dégradant les conditions de travail comme les services rendus au public, sont déjà présents. Ils ne feront que s'accroître avec la privatisation. Dernier élément et non des moindres, la disparition programmée des services publics questionne le type de société dans lequel on vit, et ses valeurs. Cette attaque est donc aussi politique.



EE : Qu'en est-il des réactions des personnels d'une part, des rapports intersyndicaux d'autre part ?

C.G. : Les personnels affrontent au quotidien tous les changements liés à ces orientations libérales. Si les luttes sont présentes, elles concernent surtout les restructurations et leurs mises en place locales. Les collectifs de travail ont été attaqués, les pressions ont augmenté, la répression de l'activité militante est une arme patronale de plus en plus employée. Néanmoins, les mobilisations de septembre 2008 (avec 40 % de grévistes) contre la privatisation, comme certaines grèves longues et déterminées d'établissements ou de catégories de personnel, montrent que la colère et l'envie d'en découdre restent bien présentes. Quant aux rapports syndicaux, le projet d'ouverture du capital a réuni toutes les organisations (sauf la CGC), ce qui est historique à La Poste. Mais si l'unité syndicale est là, il est clair que les stratégies et l'analyse sur l'avenir de l'entreprise ne sont pas les mêmes. Ainsi, la CFDT n'a pas intégré le comité national contre la privatisation et pour un référendum. La CGT, quant à elle, est à l'image de la stratégie de sa confédération, réticente à afficher une perspective de grève illimitée.

EE : Qu'attendez-vous du « référendum » et quelles sont les suites envisagées ?

C.G. : La votation citoyenne du 3 octobre prochain doit permettre de mobiliser tous ceux et toutes celles qui souffriront du désengagement de l'entreprise en terme de service public. Il s'agit donc de faire de l'enjeu de la défense du service public postal un enjeu politique. D'où l'importance que cette votation soit massive : elle dira ainsi au gouvernement qui a refusé de mettre en place un référendum sur l'avenir du service public postal que les citoyen-ne-s n'ont pas l'intention de laisser à d'autres le soin de définir son avenir. Et il est certain, en ces temps de reculs d'acquis sociaux, de mesures toutes plus régressives les unes que les autres, qu'une telle victoire serait plus que bienvenue. Elle appuiera aussi la mobilisation des postier-e-s, qui ne pourra pas se limiter à la journée de grève du 22 septembre. Pour finir, c'est la hauteur de ces deux mobilisations qui déterminera les suites, la dynamique unitaire et les convergences possibles... ●



Cécile Gondard.

PHOTO: M. MIGNEAU

INTERVIEW RÉALISÉE PAR MONIQUE MIGNEAU